



COMMUNE DE LAMBESC

-----  
E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
25 FEVRIER 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt cinq février deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard Ramond, et à la suite de la distribution faite par Monsieur le Maire le 19 février 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE

**REPRESENTES** : Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-012	<b>Urbanisme</b>  Autorisation de déposer une demande de permis de construire
-----------------------------	---

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'association des « amis du vieux Lambesc » souhaite édifier dans la cour du musée un appentis qui permettra de mettre à l'abri une partie des collections.

Envoyé en préfecture le 08/03/2016  
Reçu en préfecture le 08/03/2016  
Affiché le  
ID : 013-211300504-20160225-DB2016\_012-DE

Au titre de l'article L 421-1 du code de l'urbanisme ces travaux sont soumis à l'obtention d'un permis de construire.

La commune étant propriétaire des lieux il convient d'autoriser l'association des « amis du vieux Lambesc » à déposer un dossier de demande.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'association des « amis du vieux Lambesc » à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles AK N° 69 et 72

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

  
Le Maire de Lambesc,  
Bernard RAMOND